



Contrat conducteur 2021-2022

Ce contrat donne le droit au signataire de conduire les vans tout au long de l'année scolaire 2021-2022 dans les conditions définies ci-après.

Utilisateur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

N° de téléphone :

N° de permis B (point n°5) :

Date d'obtention du permis B : / /

Conditions de prêt :

L'utilisateur doit avoir cotisé et fournir :

- Un chèque de caution (non encaissé) d'un montant de 200€ qui pourra être encaissé en cas d'amende impayée, d'accident responsable grave, ou de dégradations matérielles non-déclarées.
- Un chèque de caution (non encaissé) d'un montant de 100€ qui pourra être encaissé en cas de non remise des clefs et/ou des papiers du véhicule dans les 3 jours suivant le trajet.

Règles d'utilisation :

- Le conducteur s'engage à respecter le guide d'utilisation (disponible sur demande, dans le local BDS et dans la boîte à gants)
- L'utilisation d'un van se limite aux activités du BDS (séances de sport modulables, matchs de la FFSU, week-ends en extérieur, etc) et aux prêts accordés à titre exceptionnel sous couvert des contrats adéquats.

Date : / /

Signature du conducteur

Signature d'un membre du BDS